

DR17vgez3CjbgKqt6GQoQI2DHikXMW/MthaVH7Czc1doM2emHSmhqvIDH4Ho4ZF6jShF+3CM
NFPNpf/dAWnBQhWnMeWDsa2z4+e+WQFjMpyYteThIOPrsku1pN6fm/S8QB0etv3cfcW8Pku7z
fi4pfbfwfNIMLcjF9RcAHABLQOg==

MM. les élus, M. WINTERSTEIN,

Dans le prolongement de notre rencontre de jour, je vous confirme les éléments suivants :

- L'écoulement visible sur la propriété de M. WINTERSTEIN n'est actuellement pas classé comme cours d'eau selon la classification donnée par les services d'Etat en avril 2019 (Cf. carte La Vergnasse).
- Vu la visite de ce jour et les informations échangées, le SIETAVI considère qu'il s'agit d'un oubli et souhaite revoir cet écoulement en tant que cours d'eau et non fossé.
- La différence entre un fossé et un cours d'eau est expliqué au lien suivant : <https://sietavi.wordpress.com/>
- Selon le SIETAVI, les débordements récents sont engendrés par la présence de 2 buses sous-dimensionnées de 3ml environ et d'arbres en travers de l'écoulement.
- Il est rappelé que le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'au milieu de l'écoulement et que les ouvrages qui s'y trouvent lui appartiennent (sauf précision dans un document spécifique)
- L'abattage des arbres ne nécessite pas d'autorisation préalable au regard du code de l'environnement (attention, les documents d'urbanismes locaux peuvent présenter des spécificités inconnues du SIETAVI)
- Le retrait pur et simple des buses permettra d'améliorer nettement l'écoulement et ne nécessite pas d'autorisation (la DDTM vient de me le confirmer). Pas besoin d'autorisation sur un fossé et pas de modification du profil vu qu'aucune intervention n'est prévue sur le reste des berges. La DDTM est mise en copie du présent mail.
- Le SIETAVI propose aux membres présents de revenir sur site dans quelques semaines ou mois afin de suivre l'évolution de l'écoulement. Malgré l'absence d'enjeu à proximité, une vigilance particulière du propriétaire doit être menée au regard de l'érosion régressive qui va avoir lieu. (Cf document joint)

Nb : Conformément au protocole du SIETAVI, les élus communaux et les Vice-Présidents chargés des travaux sont en copie cachée du présent mail.

Vous souhaitant bonne réception,
Restant disponible pour tout complément d'information,
Bien cordialement,

Guillaume BONVALET

Technicien Rivière

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle

8 Grand' rue - 33230 GUITRES

Courriel : sietavi@orange.fr

Tél. 05 57 69 10 93 Portable : 07 88 39 97 26

Site internet : <https://sietavi.wordpress.com/>

Facebook : SIETAVI Syndicat Rivière Isle

Le : 11 décembre 2020 à 13:55 (GMT +01:00)

De : "sietavi" <sietavi@orange.fr>

À : "Saint-Seurin-sur-l'isle Mairie (ST SEURIN SUR L'ISLE)" <accueil.mairie@stseurinsurlisle.com> ,

"Deco.carrelage.33500@gmail.com" <Deco.carrelage.33500@gmail.com>